

# **Conseil de quartier de la Gibauderie**

**Maison de la Gibauderie, 111 rue de la Gibauderie 86000 Poitiers tél. 05 49 47 83 57**  
**E-mail : conseil.gibauderie@orange.fr**

## Compte-rendu de la réunion de la commission

9 juin 2009

**En présence de Mme Eliane Rousseau Adjointe au Maire chargée de la Voirie et des Espaces publics et de M. Philippe Gohler, Directeur du service.**

**Membres de la commission présents :** Gwénaél CAI LLAUD, coordinateur de la Maison de la Gibauderie, Guy Bobin, Ernestine Bocage, Nicole Boissard, Bernard Bourdet, Catherine Catel, Jean-Louis Filloux, Nicole Frégeac, Jean-Pierre Guérin, Philippe Guillard, Nathalie Micheau, Jeanine Pinaud

**Excusé :** Bernard Rivaud / **Absent :** Gérard Campin

- 1) **Extension du stationnement** en bordure de la rue de la Gibauderie, face à la Maison de la Gibauderie et près des écoles (dépose des enfants) :  
C'est NON, comme déjà indiqué. Le parking aurait dû être prévu au moment du permis de construire. Cela n'entre plus dans le mandat de Mme Rousseau et elle y est opposée.  
La commission fait valoir que le stationnement « sauvage en arrêt minute » pour l'accueil aux écoles est un constat et qu'elle souhaite remédier aux risques. De même il est « insuffisant et anarchique » lors de soirées à la Maison de la Gibauderie (MG) avec les inconvénients de ces pratiques pour les riverains. Après discussion sur les différentes solutions envisageables (stationnement au parking du gymnase avec convention...),  
Il est décidé :
  - de ne pas augmenter les places de stationnement rue de la Gibauderie (pas d'unanimité)
- 2) - **de faire un marquage au sol** d'interdiction devant les N° 70 et 80 rue de la Gibauderie pour éviter le stationnement au débouché des allées de ces riverains  
- de revoir la question du stationnement de dépose à l'école, au moment des travaux qui suivront la fusion des 2 écoles et qui verront l'accès à la rue définitivement supprimé  
- d'étudier la proposition (avantages, inconvénients, organisation...) avec les parents d'élèves d'un vélo-bus et/ou pédibus à partir du centre commercial, dont le parking arrière va être rénové (cession à la ville en cours). Aucune solution à court terme ne se dégage, si ce n'est de laisser perdurer l'état de fait existant (sous la responsabilité des automobilistes).
- 3) **Organisation du stationnement devant le nouveau collège** de l'Union Chrétienne, rue de la Providence : l'arrêt minute de dépose est prévu à l'intérieur du collège et contact a été pris avec les services de l'Agriculture pour leur proposer une autre sortie.  
La commission propose de faire un sens unique dans le sens Gibauderie vers le rond point de l'EHPAD avec retour par la route de Nouaillé ; cette proposition sera mise à l'étude par le service Voirie / Espaces publics en consultant tous les riverains.
- 4) **Dans ce secteur, le dossier de cession des trottoirs** (et des milieux de chaussée) à la Ville par l'aménageur (la SEP) est réactivé pour faire suivre rapidement les divers aménagements (abaissements de trottoirs...) de continuité des cheminements piétons (passage piéton Route de Nouaillé vers la coulée verte), comme dans le secteur de Grand Large, également.
- 5) **L'abaissement des trottoirs** rue de la Providence a été réalisé par la Ville
- 6) **Un premier aménagement du carrefour dangereux**, rue du Beaupré/rue du clos Marchand en entrée /sortie de la zone commerciale, est prévu (sur la commune de Poitiers). Il consiste à réduire l'angle aigu du carrefour, sans déplacer le stop, pour augmenter un peu la visibilité, obliger à ralentir et surtout sécuriser les passages piétons qui seront marqués au sol. Ce carrefour est situé sur le territoire de 2 communes, ce qui ne facilite pas les aménagements mais la Zone commerciale relève de la CAP... A suivre donc, pour l'engagement des travaux.

- 7) **Rue Paul Cézanne et rue Victor Schoelcher**, la Ville envisage un plan de circulation en sens unique pour permettre la circulation, le stationnement d'un côté et préserver les pistes cyclables. Guy Bobin est chargé de faire une proposition avec des habitants du secteur.
- 8) **L'aménagement d'une 3<sup>ème</sup> voie tourne à droite**, rue de la Milètrie en direction du CHU, n'est pas possible, le terrain appartenant au CHU, lequel ne souhaite pas le céder. Par ailleurs, plusieurs projets sont à l'étude à moyen terme en concertation avec les 2 communes et l'Hôpital pour l'aménagement des circulations (voies, trottoirs...) dans le secteur de la route de Nouaillé, de Chantemerle et de la rue des Pierrières. Ces aménagements doivent prendre de nombreux paramètres en considération (épandage, éclairage urbain, cheminements, circulation de transit...). A court terme, il n'y aura donc pas de 3<sup>ème</sup> voie tourne à droite vers l'Hôpital, rue de la Milètrie. La commission propose cependant de rencontrer la Direction du CHU (Philippe Guillard).
- 9) **La remise en état du parking** situé face au centre commercial est prévue sans marquage au sol (pas vraiment nécessaire). Le marquage au sol « piste cyclable », face au centre commercial, sera conservé jusqu'à la réfection de tout le secteur (parkings, continuité des pistes cyclables, revêtement rue des Champs Ballais et devant les Archives... et peinture des passages piétons). Les revêtements commenceront cet été.
- 10) **La pose d'une « Flèche »** sur le rond-point rue des Champs Balais/rue de la Rochefoucauld est effective
- 11) **Le stationnement des voitures sur les trottoirs, rue des Genêts**. La Ville envisage de mettre cette rue à sens unique « entrant ». Il s'agit de protéger les cheminements piétons tout en autorisant du stationnement. L'impact sur la circulation dans les autres rues sera étudié ensuite, pour prévoir des aménagements complémentaires si nécessaire. La Ville souhaite procéder par paliers.
- 12) **La création d'une piste cyclable et piétonne**, « du carrefour avenue Jacques Cœur / rue de la Milètrie » jusqu'au CHU et à la ZAC du Pâtis, n'est pas envisagée pour l'instant. Il s'agirait d'un projet très coûteux (pluvial, éclairage et piste sur toute la longueur de la voie) nécessitant l'acquisition du terrain auprès de l'Université (qui n'y est pas forcément favorable). Par ailleurs, Philippe Gohler explique que les trottoirs et les pistes cyclables ne sont envisagés que lorsque l'emprise définitive d'une avenue est connue (terre plein central, nombre de voies...), ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Mme Rousseau indique que le Pâtis dispose d'une voie nouvelle, piétonne et vélos, éclairée qui traverse le campus à mi-chemin entre Beaulieu et la Gibauderie. Avenue Jacques Cœur, la négociation avec EDF est en cours pour obtenir les sources nécessaires à l'équipement en lampadaires basse tension (économies d'énergie). La résorption des zones de noir fait partie des priorités du mandat.
- 13) **Le stationnement au Pâtis est anarchique**. Les voies sont dégradées, les trottoirs encombrés et la promenade n'est plus possible. Mme Rousseau affirme que 3 places ont été prévues par maison à l'origine. Cela ne semble pas être le cas pour tous les logements, alors qu'il y a des colocations. Elle propose à nouveau le parking du Biopôle (qui n'est pas totalement occupé) et précise que 28 places supplémentaires viennent d'être commandées à l'aménageur (avec le coût correspondant pour la collectivité). Des membres de la commission et la représentante du Pâtis estiment que les parcelles sont trop petites et que le plan d'aménagement n'a pas anticipé les besoins en stationnement (trop de parcelles). Mme Rousseau explique que les terrains ne sont pas rétrocédés à l'heure actuelle et que l'aménagement a été pensé globalement à l'origine dans une logique « d'orée verte ». Les garages sont faits pour mettre les voitures et les visiteurs peuvent faire quelques mètres à pied, le « tout voiture » n'étant pas une priorité. La commission estime qu'il convient cependant d'être réaliste et de ne pas nier le constat. La solution à long terme reste à trouver.
- 14) **Aménager une aire de jeux pour les enfants au Pâtis**, le matériel étant offert par le promoteur : réponse ?

- 15) **La haie qui déborde largement sur le trottoir**, rue de la Milètrie, est sur le terrain du Foyer de l'Enfance. Il convient d'alerter le Conseil Général qui en est propriétaire. De même pour l'élagage des branches, allée Rabbin Elie Bloch (parc de la Gibauderie) et rue des Champs Balais (trottoir entre les Archives et l'allée des Champs Balais)
- 16) **Les poubelles** en permanence sur les trottoirs Avenue Mozart, en particulier devant la résidence Chantemerle ou dans la rue, devant la résidence d'Artimon devraient être rentrées dans les espaces privés (il n'a pas été question d'une quelconque verbalisation)
- 17) **Le projet d'éclairage de l'allée Rabbin Elie Bloch** (parc de la Gibauderie) est à l'étude en partenariat avec le Conseil Général, la Ville ayant accepté de participer à l'investissement pour moitié. Le photovoltaïque n'est pas souhaitable n'étant pas assez au point. Le nombre de lampadaires à implanter est fonction de la continuité de l'éclairage basse tension et de son intensité. Cela ne coûte pas plus cher à terme qu'un éclairage massif traditionnel et permet les économies d'énergie. Il est envisagé de limiter l'éclairage à des horaires précis (interruption entre 1h et 5h du matin ?)

**En conclusion**, la commission se félicite de la collaboration efficace du Conseil Général et de la Ville pour la réfection de l'allée qui traverse le Parc vers la MG et l'entretien régulier de cet espace vert. Elle adresse ses remerciements aux 2 collectivités.

**Deux points, hors ordre du jour ont été soulevés :**

- le fleurissement / aménagement des ronds points du quartier (demande d'une personne) : voir avec les Espaces verts après en avoir discuté en commission du conseil de quartier.
- le réseau privé d'assainissement de la cité américaine : à traiter avec la copropriété et le service des eaux le cas échéant.

-----

Auteurs du compte-rendu : Catherine Catel et Jean-Louis Filloux.

-----